

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2021_0094

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N° 2019/026 RELATIF À LA RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY DE NOISIEL - LOT N° 9 REVÊTEMENTS DE SOLS PEINTURE - PASSÉ AVEC PERASOL SARL

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision n° DEC2019_0076 du 16 mai 2019 portant conclusion avec la société PERASOL, sise 164 boulevard Jean Allemane 95100 ARGENTEUIL, du marché public de travaux n° 2019/026 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n° 9 : revêtements de sols peinture, pour un montant de 123 148,94 € HT soit 147 778,72 € TTC,

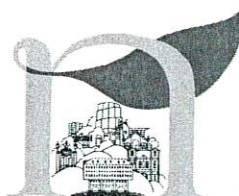
CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des prestations supplémentaires de surcharge de ragréage dans les salles rez-de-chaussée suite à défaut de planéité de la dalle, il convient d'entériner ces modifications du marché par voie d'avenant,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achats « Travaux » et de l'opération « Reconstruction Ecole Jules-Ferry » dont la valeur ne dépasse pas 5 548 000 € HT,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société PERASOL, sise 164 boulevard Jean Allemane 95100 ARGENTEUIL, l'avenant n° 1 au marché public de travaux n° 2019/026 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n° 9 : revêtements de sols

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2021_

0094

Portant « Conclusion de l'avenant n° 1 au marché public de travaux n° 2019/026 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry de Noisiel - Lot n° 9 revêtements de sols peinture - passé avec PERASOL SARL »

peinture, pour un montant de 2 865,60 € HT soit 3 438,72 € TTC. Le montant du marché est donc porté à 126 014,54 € HT soit 151 217,44 € TTC.

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiée par l'avenant n° 1 demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions dudit avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au budget communal en ACP n° 2016.02 « Reconstruction Ecole Jules Ferry ».

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
- Madame la Comptable publique du SGC de Chelles ;
- Madame le Directeur général des services de Noisiel ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 24-06-2021



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le
Affiché en Mairie le 28 JUN 2021
Publié au RAA le 28 JUN 2021
~~Notifié le~~

28 JUN 2021

